

6. MOYENS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICINE

6.9 Maîtrise des systèmes d'information



PRINCIPE 35

L'officine met en place une procédure de sauvegarde informatique.

FINALITÉ

L'usage des systèmes d'information représente une part prépondérante dans l'activité au quotidien. Ils participent à l'acte de dispensation et à sa traçabilité.

QUESTIONS À SE POSER :

- Dispose-t-on d'un contrat de maintenance informatique ?
- A quelle fréquence est mise en place la sauvegarde ?
- Où sont conservées les sauvegardes ?

EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Mettre en place une maintenance préventive.
- Définir des instructions aux utilisateurs en cas de dysfonctionnement ou panne des installations et des équipements.
- Généraliser un système de sauvegarde.
- Doubler le système de sauvegarde.
- Réaliser des tests de restitution.

Les outils associés

- M.20 - Protection des données de santé
- M.33 Sécurité numérique et cybersécurité
- M.35 Le pharmacien d'officine et la protection des données personnelles

Documents de référence associés

- Fiche durée de conservation des documents liés à l'activité pharmaceutique de l'officine - ONP